



Statut free lance

Par MagaR

Bonjour,

Je suis actuellement freelance à temps partiel pour une agence de voyage, sur des missions de développement commercial et stratégique.

À partir du mois prochain, l'entreprise souhaite augmenter mon temps d'intervention et me propose un CDI.

Je souhaite toutefois conserver mon statut de freelance, pour des raisons de flexibilité et de positionnement professionnel.

Dans le cadre de cette collaboration :

j'organise mon travail en totale autonomie (pas d'horaires imposés, pas de lien hiérarchique direct),

j'interviens sur plusieurs volets (stratégie, organisation, développement commercial, coordination),

je fournis mon propre matériel,

la relation repose sur un contrat de prestation de services avec facturation,

je conserve la liberté contractuelle d'accompagner d'autres clients, même si cette entreprise représente aujourd'hui l'essentiel de mon activité.

Ma question est la suivante :

Par Henriri

Hello !

Quelle est votre question juridique ?

A+

Par MagaR

Le fait d'intervenir quasi à temps plein pour un client unique, dans ces conditions, peut-il constituer un risque réel de requalification en contrat de travail ?

Par Henriri

Hello !

Le risque de déqualification de la relation ne dépend pas que d'un quasi plein temps de prestation du freelance. Exemple de lecture pour vous mais il y en a d'autres :

[url=https://annonces-legales.lesechos.fr/actualites/actu-des-pros/recours-a-un-travailleur-en-freelance-ce-qu-il-faut-savoir/]https://annonces-legales.lesechos.fr/actualites/actu-des-pros/recours-a-un-travailleur-en-freelance-ce-qu-il-faut-savoir[/url]

A+

Par MagaR

aucun lien de subordination, je mets en place des stratégies et des nouveaux outils liées au développement de l'agence, accompagne une équipe dans la formation. Aucun lien de subordination. Je travaille à 90% de chez moi et utilise mon propre matériel.